

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 6

Artikel: Commission de la condition de la femme (15e session)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269724>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les livres

Questionnez, on ne vous répondra pas

La vie regorge de choses inexplicables. A chaque pas, sans nous en douter, nous butons sur un mystère. Les êtres, les situations, les propos et les gestes en apparence les plus banaux ont un envers aussi secret que l'au-delà, et il est parfois plus facile de découvrir les dessous d'un crime que les mobiles profonds d'un homme attablé dans un café ou d'une femme qui assiste à la leçon de piano de son petit garçon.

Cet homme, l'ouvrier Chauvin, cette femme, Anne Desbaredes, c'est en eux que Marguerite Duras a choisi, dans « Moderato Cantabile », d'écouter les sourdes et redoutables pulsations du destin. Car ce qu'elle cherche précisément c'est dépassant l'expérience consciente de l'amour, d'en atteindre et d'en cerner le mystère essentiel pour en transmettre la sensation presque intolérable. Est-il besoin de rappeler « Hiroshima mon amour » et son climat de fatalité ? Si « Moderato Cantabile » est encore plus décanté, plus contenu, le poids de l'obscur n'en est que plus oppressant et plus implacable la force qu'un fait-divers a libérée soudain en deux êtres mis en présence. Chauvin, cramponné des deux mains à la grille de la villa d'Anne, sent « qu'il lui a poussé au bout des bras un destin ». Lorsqu'ils sont attablés au café, où Anne est la proie d'une soif inconnue que le vin seul ne peut calmer « ce qui est en train de se passer, ils en sont débordés... Les « je ne sais pas pourquoi » sont comme le continu du récit, tandis que ce moderato cantabile de la sonatine du petit garçon « submerge le cœur d'inconnu, l'exténue ». Moderato cantabile de l'apparence des choses et des êtres. Mais quelle coulée de lave brûlante sous ce titre mélodieusement trompeur !

A la fois dense et dépouillé, d'une rigueur classique, taillé comme une pierre fine enchaînée dans un univers concret et vivant, ce récit plaira à ceux qui aiment les choses essentielles et qui goûtent la tragédie antique. A lire dans cet éclairage, et à relire.

Marguerite Rochat

* Moderato Cantabile, de Marguerite Duras, La Petite Ours, Lausanne.

Amour et fiançailles

Ce petit livre est une sorte de « Savoir vivre » des amoureux. Il contient 70 questions relatives au problème délicat de la préparation au mariage. Les cinq auteurs qui ont rédigé les réponses à chaque question, présentent cette particularité qu'ils ne sont pas cinq mais dix !

Ce sont en effet cinq couples, maris et femmes, qui, dans cet ouvrage commun, font part de leur expérience du mariage.

La formule très journalistique des questions-réponses et la nature des sujets traités rendent ces pages attrayantes et faciles à lire.

Voici quelques-uns des problèmes qui y sont abordés : la virginité est-elle un préjugé démodé ? Est-il imprudent de se marier avec une personne d'un milieu social différent ? Pourquoi le mariage est-il vraiment indissoluble ? Peut-on raisonnablement espérer changer quelqu'un par le mariage ? etc... Le ton des réponses est fort sympathique : beaucoup de bon sens, de sagesse, de tact, de franchise, pas la moindre fausse note moralisante. Les auteurs y témoignent de leurs convictions chrétiennes et protestantes, et tout en étudiant les aspects pratiques du mariage (problèmes sexuels, psychologiques, familiaux, économiques, juridiques, etc), ils soulignent l'élément spirituel qui donne à tous les couples leur réalité véritable et leur raison d'être.

La lecture de cet ouvrage n'est pas simplement utiles aux fiancés ; on peut la recommander à de très jeunes gens... et aussi à ceux et à celles qui sont déjà mariés.

L'enseignant, un autre type d'homme

L'enseignant doit justifier, avant d'avoir un poste :

1. de sa capacité de se faire comprendre par les élèves ;
2. de sa capacité de les animer par une fraîcheur d'exposé qui avive et retient l'attention ;
3. il doit avoir une culture générale profonde ;
4. il ne doit jamais cesser de se tenir au courant des nouveautés, et doit les exposer au fur et à mesure à ses élèves.

L'enseignant doit être aussi un guide, un formateur d'hommes, un connaisseur profond du monde des vivants et des situations réelles qu'affrontent ses élèves.

De la réforme de la recherche et de l'enseignement scientifique par J. de Larebrette, revue « Atomes », mars 1961

La thérapeutique des maladies mentales a énormément évolué et les traitements modernes apportent des résultats positifs, la guérison ou pour le moins une réelle amélioration, même dans les cas qui auraient été déclarés incurables autrefois. Parallèlement, le travail de l'infirmière pour malades mentaux s'est étendu et différencié. Son rôle était précédemment celui d'une garde-surveillante : aujourd'hui, elle est devenue la collaboratrice active du médecin, l'appui et l'aide du malade. C'est en effet à l'infirmière psychiatrique qu'est confié le patient pour le soigner physiquement et mentalement, sous la direction du médecin, et c'est elle aussi qui cherche, autant qu'il est possible, à le maintenir dans un contact humain avec ses semblables. C'est une belle tâche, mais délicate et pleine de responsabilités et seules les jeunes filles qui éprouvent un réel intérêt et de la sympathie pour les malades mentaux peuvent se vouer à cette profession.

Ce qu'il faut : bonne santé physique et morale, fermeté de caractère, compréhension, égalité d'humeur, don de sympathie, patience, sens de l'observation, tact et discrétion.

Etudes : les études spécialisées ne commencent qu'à 19 ans. Il est recommandé d'acquiescer jusqu'à une bonne culture générale, d'étudier les langues, de se familiariser avec les travaux du ménage, de faire des stages dans les hôpitaux comme aide-d'hôpital. On ne saurait assez recommander aussi la pratique des travaux manuels et des arts décoratifs, car la thérapie par le travail joue un grand rôle dans les traitements actuels.

Formation théorique et pratique au cours de trois années d'études dans les établissements

NOS PROFESSIONS

L'infirmière psychiatrique

reconnus par la Commission des études de la Société suisse de psychiatrie qui en a établi le programme et qui accorde, après des examens, un diplôme reconnu par la Croix-Rouge suisse. Ces années d'études ne comportent aucun frais, à part l'inscription aux examens et au diplôme. L'infirmière, logée et nourrie, reçoit dès le début un modeste traitement qui la rend indépendante.

Possibilités de travail : elles sont multiples (hôpitaux cantonaux, plus petites cliniques privées). Si l'infirmière ne redoute pas les responsabilités, elle peut accepter des postes privés. Partout le personnel qualifié est recherché et la situation est très favorable. L'infirmière peut en outre perfectionner sa formation en suivant des cours.

A. S. F.

L'avis de l'orientatrice professionnelle : Il est utile de préciser que le travail des infirmières psychiatriques a changé du tout au tout depuis qu'on utilise les nouveaux médicaments qui tranquilisent. Il n'y a plus de division d'agités. La thérapeutique par le travail fait partie du traitement et une jeune fille a tout avantage à avoir en mains un métier ou de bonnes connaissances pratiques acquises avant.

Les salaires sont devenus intéressants. Il est difficile de donner un chiffre précis parce qu'il varie selon les cantons et les établissements.

C'est un métier très satisfaisant pour une femme qui s'intéresse aux problèmes psychologiques (Même après avoir quitté, plusieurs infirmières cherchent à faire des remplacements ou prennent chez elles des malades presque rétablis, tant elles sont prises par cette activité). On a la chance de continuer à apprendre au contact des médecins, travailleurs sociaux, etc. Mais la première condition pour être satisfaite par ce travail, c'est d'en avoir vraiment envie.

La Croix-Rouge suisse communique ce qui suit :

« La Croix-Rouge suisse ne peut pousser la reconnaissance du diplôme de formation de l'infirmière psychiatrique aussi loin que pour les infirmières en soins généraux. En effet, pour ces dernières, la Croix-Rouge suisse réglemente et surveille leur formation : c'est pourquoi elle appose son sceau et sa signature sur les diplômes délivrés par les écoles reconnues. Elle reconnaît cependant les diplômes délivrés par la Société suisse de psychiatrie pour l'incorporation des infirmières psychiatriques dans les formations de la Croix-Rouge, de même lorsqu'il s'agit d'accorder une réduction d'un an de formation à l'infirmière psychiatrique qui désire obtenir le diplôme en soins généraux ou de l'autoriser à suivre les cours de perfectionnement de la Croix-Rouge. »

Commission de la condition de la femme (15^e session)

La Commission des Nations Unies pour la condition de la femme a commencé ses travaux au Centre européen, à Genève, le 13 mars. La présidente de cette session est Mme Tamar Eschel, déléguée d'Israël.

Il est trop tôt, dans ce numéro d'avril, de parler des décisions prises lors de cette 15^e session, mais nous nous permettons de présenter quelques-unes des dix-huit déléguées des Etats composant actuellement la commission, à l'occasion de leurs interventions sur l'un ou l'autre point qui sont discutés pendant les trois semaines de débats.

Mme Blanca Stabile, déléguée de l'Argentine et présidente de cette commission, en mars 1960, lorsqu'elle tenait sa quatorzième session à Buenos-Aires.

Lorsque la commission s'en va siéger hors de New-York ou de Genève, elle s'assemble dans un pays qui l'invite, où l'on désire éclairer l'opinion publique sur les problèmes que pose la condition de la femme. A Buenos-Aires, le but a été atteint et le public s'est intéressé à la situation de la femme.

Mme Stabile a profité de cet intérêt pour organiser aussitôt un cycle d'étude national sur la participation de la femme à la vie publique. Le programme se plaçait au point de vue de la mère de famille, qui doit être protégée par des mesures spéciales, de la travailleuse, qui doit défendre sa situation économique, de la femme, membre de la communauté civique, qui doit apprendre à faire face à ses responsabilités dans le pays et à s'associer à l'établissement du bien-être social.

Les participantes du séminaire national de Buenos-Aires ont examiné dans les différentes régions du pays, éveillant à leur tour l'intérêt pour ces questions et suscitant des programmes d'action locaux, par l'intermédiaire des groupements sociaux ou culturels qui existent déjà.

Ainsi, les citoyennes d'Argentine s'accoutument peu à peu, grâce au système des cycles d'études, instauré par la Commission des droits de l'homme, à user de leurs droits politiques, dans l'intérêt général.

* * *

Mme Marie-Hélène Lefaucheux, juriste, déléguée de la France. Elle a présidé la Commission de la condition de la femme, il y a quelques années.

Mme Lefaucheux est l'un des membres de la commission qui participait au cycle d'études destiné aux femmes africaines qui se déroula en décembre 1960, au moment même où éclata une révolution qui faillit déposer l'empereur Haïlé Sélassié.

A Addis-Abéba, Mme Lefaucheux représentait le Conseil international des femmes, dont elle est la présidente. Elle n'a pas man-

qué de rendre hommage aux organisatrices éthiopiennes. Grâce à leur sang-froid, le cycle d'étude des Nations Unies a pu se dérouler de façon presque normale, dans des circonstances pourtant dramatiques. Elle admire aussi le courage des déléguées venues de 31 pays d'Afrique, affirmer leur ardent désir d'user de leurs droits politiques. On doute parfois, chez nous, de la capacité des femmes africaines, dont la majorité est analphabète, de s'intéresser utilement aux affaires publiques. Mais elles sont parfaitement aptes à raisonner et à émettre un avis judicieux ; beaucoup dirigent intelligemment leurs affaires et si on prétendait les laisser attendre d'être instruites, elles seraient de nouveau à la remorque des électeurs, elles ne pourraient pas réclamer ce dont elles ont un urgent besoin : des écoles en nombre suffisant.

C'est avec courage aussi que les déléguées africaines ont demandé l'émancipation des femmes de leur continent, là où elles sont asservies par les coutumes ancestrales et elles réclament la suppression des opérations rituelles que la Commission de la condition de la femme dénonce depuis tant d'années. Cette commission n'a pu obtenir jusqu'ici, des Nations Unies, autre chose que de vagues réponses, et aucune intervention énergique de l'Organisation mondiale de la santé.

* * *

Mme Helenaz Z. Benitez, déléguée des Philippines.

Mme Benitez fait observer que c'est la première fois que les Philippines siègent à la Commission de la femme, et que si elle a été désignée comme déléguée, c'est qu'elle a été formée par les organisations non-gouvernementales de son pays. En effet, la constitution des Philippines accorde des droits civiques égaux aux femmes et aux hommes, mais les femmes ne sont pas encore bien accoutumées à participer à la vie publique. Les organisations non-gouvernementales travaillent activement à leur formation, à la préparation de cadres capables de supporter de larges responsabilités. Elles tiennent un dossier officiel de toutes les personnalités féminines capables et lorsqu'un poste est vacant, elles ont des candidates prêtes à proposer. Elles considèrent que l'éducation est la condition première à remplir, les Philippines ont formé beaucoup d'institutrices, si bien que déjà elles peuvent en prêter à l'Indonésie, remplissant ainsi un devoir de solidarité internationale.

* * *

Mme Zofia Dembiska, déléguée de la Pologne

Mme Dembiska, ainsi que toutes les déléguées des pays de l'Est, réclament que l'âge minimum du mariage soit fixé et qu'il ne soit pas placé trop bas. En effet, la convention et la recommandation sur le mariage que

prépare la commission demandent le libre consentement des époux. Comment une jeune fille peut-elle donner son libre consentement si elle est trop jeune d'abord et même plus tard, si elle ne dispose encore d'aucune indépendance économique ? Lorsque les parents, encombrés de nombreux enfants, désirent se débarrasser d'une bouche à nourrir, ils font pression sur une fille qui est à leur charge et qu'ils ont l'occasion de marier. Les deux problèmes de l'âge minimum du mariage et du libre consentement sont donc liés, sur le plan économique et social à la fois.

La liberté de l'individu repose aussi sur le degré d'instruction qu'il a pu acquérir. Or trop de filles dans le monde n'ont pas l'occasion de s'instruire, elles n'ont pas autant d'occasions que les garçons et, même si elles ont le privilège de fréquenter une école, on ne juge pas nécessaire de pousser leurs études aussi loin que pour les garçons.

C'est pourquoi il est infiniment regrettable que la Convention sur l'égalité des droits à l'éducation, adoptée en novembre dernier par la Conférence de l'Unesco, n'ait pas tenu compte de la recommandation de la Condition de la femme, recommandation appuyée par la majorité des organisations non-gouvernementales, sur les programmes d'études. On demande que les programmes que suivent les filles ne soient pas simplement équivalents aux programmes des études des garçons, le terme équivalent prêtant à la confusion, mais qu'ils soient les mêmes, pour celles qui désirent accéder aux études supérieures.

Une qualité...



...qui court les rues!



PAPETERIE BRIQUET RUE DU MARCHÉ 3
Genève - Tél. 259598